



Bilan 2025 (données 2024) Engagement et Votes

Sommaire

	Préambule	p.3
1	Bilan de l'année	p.4
2	Revue de l'engagement 2025	
	Notre périmètre d'engagement	p.7
	Notre politique d'engagement	p.8
	Le dialogue actionnarial	p.12
	Groupama Asset Management, un acteur impliqué de la place financière	p.13
	La collaboration avec nos pairs	p.16
	Des engagements individuels ciblés et qualitatifs	p.20
3	Exercice de nos droits de vote en accord avec nos valeurs	
	Notre politique de vote	p.27
	Bilan des votes	p.29
	Focus : Say on Climate	p.33
4	Conclusion : notre vision 2025	p.36

PRÉAMBULE

Investisseur de long terme, Groupama AM est une des premières sociétés de gestion à avoir pris en compte l'ISR dès 2001 dans sa gestion, et est membre fondateur des PRI depuis 2006.

Nos choix d'investissement reflètent à la fois notre engagement d'entreprise et les objectifs de nos clients en matière d'investissements responsables.

Nous mobilisons de nombreux moyens pour influencer les pratiques des entreprises en matière environnementale, sociale et de gouvernance: dialogue régulier avec la direction ou le conseil d'administration, vote en assemblée générale, participation au dépôt de résolutions en assemblée générale, expression publique ou encore réduction de nos investissements dans une entreprise avec laquelle le dialogue ne serait pas fructueux.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :

- Risques de durabilité ;
- Transition énergétique et environnementale ;
- Partage de la valeur.

Les risques de durabilité sont adressés via des politiques comme les politiques Energies fossiles et Armes controversées ou via le dispositif des Grands risques ESG, qui permettent en fonction de critères d'exclure ou de limiter les investissements sur certains émetteurs. Notre démarche d'engagement complète les exclusions par un accompagnement de certaines entreprises dans leur transition.

Cette démarche se structure à plusieurs niveaux:

- Travaux de place, afin de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, investisseurs et entreprises en collaborant auprès des instances de place, des régulateurs ou des autres parties prenantes ;
- Engagements collaboratifs, coordonnés via des instances nationales ou internationales ou des pairs,
- Engagements individuels,
- Vote en assemblée générale.

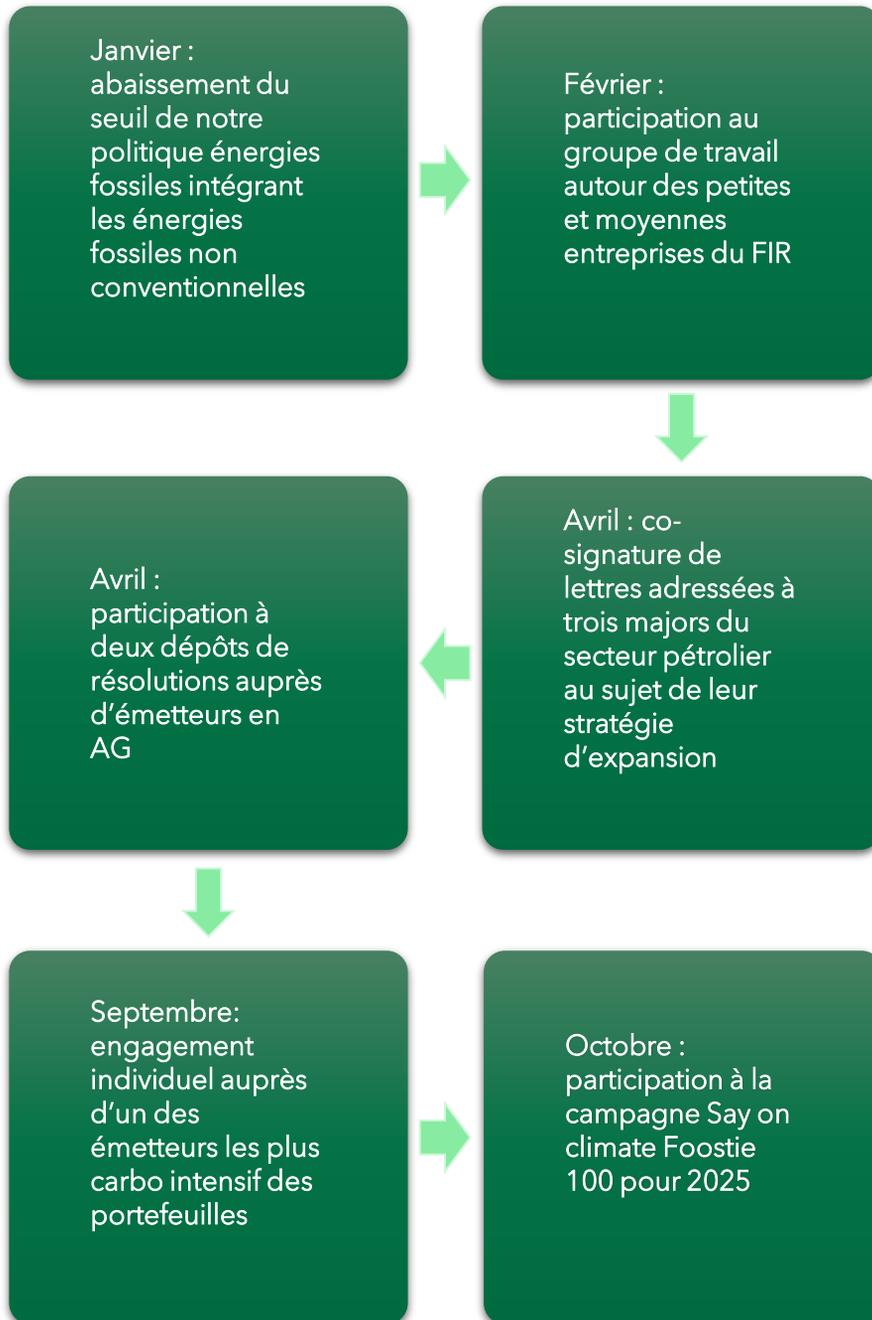
1

Bilan de l'année

*Sur l'année de référence 2024

BILAN DE L'ANNEE

Renforcement des politiques et des engagements



2

Revue de l'engagement 2025 *

*Sur l'année de référence 2024

2 - REVUE DE L'ENGAGEMENT

Notre périmètre d'engagement

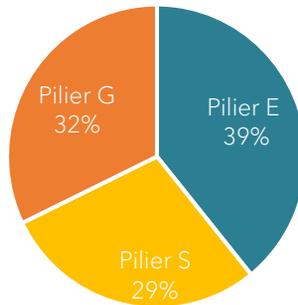
Dialogue avec les entreprises sur leur enjeux ESG

231
entreprises
rencontrées

428 réunions Recherche

72% abordent des
thèmes ESG

Pilier abordé par rencontre entreprise



Engagement actionnarial
individuel

Echanges en amont des
assemblées générales

15 réunions avec 13 entreprises

- Transition énergétique et trajectoire climatique
- Say on climate
- Diversité

7 rencontres avec 7 entreprises
sur les thèmes:

- Controverses
- Plan de transition
- Energies fossiles non conventionnelles

Source interne

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Politique d'engagement

L'ENGAGEMENT EST PLEINEMENT INTÉGRÉ DANS LA STRATEGIE ESG¹ DE GROUPAMA AM

L'engagement actionnarial vient compléter l'analyse ESG et sa prise en compte dans les décisions d'investissement.

Cette stratégie, ancrée par la forte présence de Groupama AM sur la place de Paris depuis 2002 sur les enjeux ESG, se structure **autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives**.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AU SERVICE DE TROIS THÈMES PRIORITAIRES D'ENGAGEMENT

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote se déclinant sur les thèmes suivants:



Les Risques de durabilité sont définis et suivis par le comité des Risques de durabilité. Ils sont mis en œuvre à différents niveaux du processus d'investissement au travers de nos politiques et méthodologie ESG internes¹: Grands risques ESG, politique Énergies fossiles² et politique d'exclusion des Armes controversées².

1 - Pour plus d'information sur la prise en compte des indicateurs Environnementaux, Sociaux et Gouvernance, la méthodologie ESG est consultable sur la page Finance durable de notre site internet <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

2 - La politique Énergies fossiles et la politique Armes controversées sont consultables sur les pages Finance durable de notre site internet <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

UNE POLITIQUE ACTIONNARIALE RESPONSABLE

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articulent autour de trois leviers:

1. Engagement individuel : un dialogue direct et régulier avec la direction des entreprises sans distinction de classe d'actifs (actions, obligations...). Cet engagement se traduit par des échanges ciblés avec les entreprises afin d'influencer positivement leurs pratiques.
2. Engagement collaboratif : participation à des initiatives collectives à l'échelle européenne et internationale, notamment via la plateforme d'engagement collaboratif des PRI. Groupama AM contribue également au dépôt de résolutions externes en Assemblées Générales et s'implique dans des coalitions d'actionnaires pour renforcer l'impact de son engagement.
3. Politique de vote: mise en œuvre depuis 2001, elle s'accompagne d'un dialogue avec les entreprises sur les projets de résolutions soumis aux Assemblées Générales, afin d'assurer des pratiques de gouvernance responsables.

Groupama AM adopte ainsi une démarche proactive et constructive au nom des investisseurs soucieux d'améliorer la gouvernance et les pratiques environnementales et sociétales des entreprises ciblées.



REVUE DE L'ENGAGEMENT

Gouvernance

Chaque action d'engagement suit un processus rigoureux et documenté, précisant les objectifs poursuivis, son déroulement et sa durée.

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Les analystes et les gérants échangent régulièrement avec la direction des entreprises. Ces rencontres permettent d'aborder les enjeux ESG liés au secteur ou à la valeur, ainsi que d'éventuelles controverses affectant certaines entreprises, notamment celles figurant sur la liste des Grands Risques ESG ou exclues par notre politique Énergies fossiles. Les informations recueillies lors de ces discussions sont précieuses pour enrichir les analyses et orienter les décisions d'investissement.

ENGAGEMENT AUPRES DES ENTREPRISES

Les entreprises présentant un fort potentiel d'amélioration de leurs pratiques ESG peuvent faire l'objet d'un engagement spécifique. Les thématiques et objectifs sont définis en amont, dans le cadre d'une démarche de long terme visant des avancées concrètes de la part des entreprises concernées. Ces engagements peuvent résulter d'une initiative individuelle ou s'inscrire dans une action collective. Le processus d'entrée et de suivi d'un engagement suit les étapes suivantes :

- Identification des entreprises concernées ;
- Définition des paramètres clés :
 - Objectifs de l'engagement ;
 - Portefeuilles, positions et gérants principalement impliqués ;
 - Durée de l'engagement ;
 - Mesures d'escalade possibles ;
 - Formalisation des échanges avec l'entreprise via une lettre d'entrée en engagement ;
 - Suivi régulier pour évaluer l'impact et, si nécessaire, activation des mesures d'escalade.

ECHANGES EN AMONT DES ASSEMBLEES GENERALES

Groupama AM organise des réunions dédiées aux questions de gouvernance avec les entreprises pendant la saison des Assemblées Générales. Ces échanges permettent de mieux comprendre les motivations et le contenu des résolutions proposées, ainsi que d'expliquer la politique de vote.

COMITE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Le comité semestriel, présidé par la Directrice Générale de Groupama AM, remplit une double mission : valider les politiques d'engagement et de vote, et assurer leur suivi à travers des bilans annuels et des communications spécifiques. Il valide également les plans d'escalade

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Méthodes et approches

En 2024, Groupama AM a formalisé la procédure d'engagement déjà en place afin de renforcer ses pratiques.

PERIMETRE

Notre engagement s'effectue au niveau de l'émetteur, de manière transverse aux portefeuilles et classes d'actifs.

CHOIX DES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

Groupama AM évalue les opportunités d'engagement collaboratif en fonction de critères sélectifs.

- Objectifs d'engagement ciblés: entreprises/secteurs prioritaires et motivations de Groupama AM ;
- Alignement avec les thèmes d'engagement de la politique ;
- Implication et durée d'engagement prévue ;
- Le rôle et le degré d'implication de Groupama AM et l'identification des parties prenantes.

Cette approche sélective a conduit Groupama Asset Management à décliner certaines initiatives, tribunes ou engagements dont l'objet, la formulation ou le périmètre ne répondaient pas aux critères ci-dessus ou présentaient des doublons avec un engagement existant.

GOVERNANCE

La Directrice Générale est signataire de tous les engagements.

Le Comité d'Engagement Actionnarial, présidé par la Directrice Générale ou le Directeur Général Délégué, est en charge du suivi des engagements.

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Procédure d'escalade

Une procédure a été formalisée en 2024 afin de renforcer l'encadrement du dispositif en cas d'engagement infructueux.

Les critères pour définir un engagement infructueux incluent:

- Un refus de répondre aux préoccupations soulevées,
- Le non-respect du calendrier prévu,
- L'absence de progrès significatifs sur les indicateurs de suivi définis.

Un engagement sera considéré comme infructueux au bout d'une période minimale de 2 ans.

Plan d'action

L'évaluation des actions d'escalade potentielles implique une analyse préalable des positions afin de déterminer les actions appropriées:

- Exposition globale de l'émetteur dans les portefeuilles (labellisés/tous),
- La nature des titres détenus (actions, obligations, monétaire),
- La typologie des portefeuilles concernés (fonds ouverts ou portefeuilles dédiés).

Étapes intermédiaires:

Le plan d'action et les étapes sont validés par le comité d'engagement actionnarial.

Exemples d'action pouvant être mis en œuvre:

- Envoi d'une lettre au Conseil d'administration,
- Organisation de réunions supplémentaires,
- Rejoindre un engagement collaboratif sur le même thème.

Actions d'escalade:

Si les progrès escomptés ne sont pas réalisés, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire aux actions suivantes:

- Dialogue renforcé ;
- Action en assemblée générale (vote d'opposition, question ou résolution externe) ;
- Divulgence publique via Art 29/Rapport d'engagement ;
- Actes de gestion: pas de renforcement des positions, suspension des réinvestissements, désinvestissement partiel ou total sur le périmètre géré.

Le choix des actions se fait en fonction de l'évolution de la situation, au cas par cas et dans l'intérêt des porteurs.

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Le dialogue actionnarial

Les gérants et analystes discutent des thématiques ESG avec la direction des entreprises rencontrées. Ces échanges concernent à la fois sur la manière dont les entreprises intègrent ces enjeux, mais aussi sur la mise en place et l'évaluation d'indicateurs précis permettant de mesurer les progrès réalisés.

Le dialogue avec la direction constitue un élément clé du processus de gestion, du suivi des enjeux ESG et de l'approche méthodologique ESG.

Exemples de dialogue avec les entreprises abordant les thèmes ESG

Philips

Echange autour des litiges aux Etats-Unis dans l'affaire des respirateurs pour trouble respiratoire et en particulier sur la profondeur des tests réalisés à la demande de la FDA et leur étendue

Alten

Discussions autour des sujets suivants:

- Plan de succession du PDG de 67 ans en l'absence de dauphin désigné
- Intégration de critères ESG court et long terme dans la politique de rémunération. Nous demandons l'ajout d'un critère lié à la stratégie climat, en lien avec les travaux du comité RSE qui ont conduit à l'engagement Net Zero pour 2050 validé par SBTi assorti de cibles intermédiaires à 2030 sur les 3 scopes

Nextera

- Echange autour de la matérialité de l'activité d'une filiale commune entre la société et Comstock Resources au Texas et en Louisiane sur la location et l'exploitation de terrains situés sur le gisement de gaz de Hayneville

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Groupama AM, acteur impliqué de la place financière

Groupama Asset Management s'est engagée dès 2001 dans l'investissement responsable et est convaincue que la performance d'un émetteur est améliorée s'il intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie de gestion.



2006
Membre fondateur des PRI



2015
Membre de la Commission Investissement Responsable de l'AFG (présidence jusqu'en 2024)



2022
Adhésion au club 30% Diversité France



2024
Adhésion au club SMID du FIR

2001
Lancement de notre fonds actions, 1^{ère} SICAV ISR française

2009
Politique Armes controversées

2019

- Adhésion au Climate Action 100+
- Politique d'exclusion Charbon

2023

- Politique Énergies fossiles
- Adhésion à l'initiative SPRING des PRI



REVUE DE L'ENGAGEMENT

Les engagements collaboratifs de place

Initiative	Description de notre implication	Impact opérationnel
 PRI Principles for Responsible Investment	Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI ¹ en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives, notamment sur le Climate 100+	Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que Groupama AM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+.
Association Française de gestion 	Groupama AM a présidé de 2015 à 2024 la Commission « Investissement Responsable » et continue à y participer. Groupama AM s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, les réglementations de la finance durable, la gouvernance d'entreprise et la participation à des rédactions de guide.	Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à Groupama AM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes. Groupama AM a également participé aux GT sur les plans de transitions et la biodiversité en 2024.
 INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE PARIS EUROPLACE	Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, Groupama AM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact.	Participer aux groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de Groupama AM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. Groupama AM publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.
 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ANALYSTES FINANCIERS	Groupama AM participe à la commission extra-financière.	Via sa participation à la commission extra-financière, Groupama AM intervient notamment dans les modules de formation du CESSGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant ainsi de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique.
 Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises	Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.	La structure permet à Groupama AM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable.
 FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes.	Groupama AM participe à la Commission Dialogue et Engagement et au club SMID (2024)

¹ - PRI : Principles for Responsible Investment : initiative lancée en 2006 par les Nations Unis afin d'inciter les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Groupama AM, participant aux travaux de place

Groupama AM compte parmi les acteurs engagés sur la Place Financière de Paris depuis le début des années 2000; contribuant à l'évolution des pratiques en investissement responsable. Marie-Pierre Peillon, directrice de la Recherche et de la stratégie ESG, a siégé jusqu'en 2024 au Comité du Label ISR et participé à la Commission consultative Opérations et informations financières de l'AMF¹. Elle préside la Commission Finance Durable de l'AMF depuis 2022 et a rejoint son Collège en février 2024. De son côté, Stéphanie Chaubin, Responsable de la Stratégie ESG et de la Durabilité, siège à la Commission et au bureau de la Commission Investissement Responsable de l'AFG. Par son engagement auprès des instances de place, Groupama AM contribue activement à façonner le marché financier français.

Répondre aux enquêtes et aux questionnaires des autorités de tutelle ou des différentes parties prenantes permet d'exercer une influence sur les tendances de fond du marché. A ce titre, Groupama AM a participé en 2024 à de nombreuses consultations ou enquêtes de place en lien avec la finance durable.

Acteur/Sujet	Objectif
AMF - Vote aux AG	Exercice des droits de vote: transparence et rendre compte
AMF - Engagement climat	Suivi et évaluation des engagements climatiques des acteurs de la place (Engagements et politiques énergies fossiles)
Union Européenne - Enquête	Consultation Directive Droit des actionnaires (via l'AFG)
AFG/Projet de loi Attractivité de la place de Paris	Préconisations sur la loi d'Attractivité Place de Paris au sujet des actions à droit de vote multiples (IPO) + fractionnement des actions
AFG/Commission Gouvernement d'entreprise	MAJ annuelle des Recommandations sur le Gouvernement d'entreprise
AFG - Commission et bureau Investissement Responsable	Participation aux GT et consultations de place sur des sujets réglementaires (SFDR ² /CSRD...)
AFG - GT Biodiversité	Rédaction d'un guide pratique pour accompagner les sociétés de gestion dans l'intégration des enjeux liés à la biodiversité et la mise en place de stratégies biodiversité et la compréhension du cadre réglementaire existant
AFG - GT Plans de transition	Rédiger un guide pratique (+ 1 fichier excel pour les indicateurs) à l'attention des membres de l'AFG sur l'implémentation et l'opérationnalisation des plans de transition pour permettre une application à l'échelle des portefeuilles des sociétés de gestion.
MiddleNext	Echanger sur les recommandations RSE 2024 et 2025 du code de Gouvernance aux entreprises en collaboration avec le FIR

¹ - AMF: autorité des marchés financiers - Autorité de tutelle française

² - SFDR: Sustainable Finance Disclosure Regulation - Directive européenne sur la finance durable

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Nouvelles initiatives collaboratives soutenues en 2024 par Groupama AM

Ces initiatives permettent à la fois de mutualiser les ressources et de parler d'une seule voix aux entreprises. En effet, la clarté du message vis-à-vis des dirigeants peut être renforcée et le dialogue plus efficace lorsqu'un groupe d'investisseurs partage une même analyse sur des sujets ESG.

En 2024, Groupama AM s'est associé à 5 nouvelles initiatives collaboratives.

Une communication dédiée, à la fois en externe et en interne, a été mise en place, ainsi qu'un dispositif de sélection, de validation et de suivi des engagements.

Initiative	Objectif	Résultats	Statut
Coordination Phitrust - Résolution en AG - TotalEnergies	Demander à consacrer les actions rachetées au financement des énergies renouvelables au lieu de les annuler	Le quorum n'a pas été atteint	Clôturé
FollowThis - AG Shell 2024 - Co dépôt de résolution	Participer au dépôt d'une résolution commune à l'AG 2024 de Shell visant à, via un vote consultatif, obtenir de la société d'aligner ses objectifs de réduction d'émissions à moyen terme couvrant les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'utilisation de ses produits énergétiques (Scope 3) avec l'objectif de l'Accord de Paris sur le Climat	La résolution a reçu un taux de vote favorable de près de 20%.	Clôturé
Courrier adressé à ENI, Shell, BP	Co signature d'une lettre adressée à ENI, Shell et BP avec Candriam/Reclaim Finance sur leur stratégie d'expansion des énergies fossiles au détriment des énergies renouvelables, assortie d'un vote d'opposition en cas de renouvellement du président du CA selon notre politique de vote	Vote contre le cas échéant contre les réélections des présidents du CA en cas de renouvellement en cas d'absence de progrès	Clôturé
PRI - Say on climate - Foostie 100	Signature d'une lettre commune adressée aux sociétés du Footsie 100 n'ayant pas soumis de Say on climate en AG depuis 2022 pour les inciter à débattre en AG de leur plan climat.	A observer durant période AG 2025	En cours
FIR - Club SMID / Gouvernance	Adresser ID Logistics sur des sujets de Gouvernance	Société relancée plusieurs fois	En cours

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Suivi des engagements antérieurs à 2024

Les travaux sur les initiatives antérieures se sont poursuivis, en lien avec les principaux thèmes d'engagement de Groupama Asset Management.

Initiative	Démarrage	Objectif	Résultats	Statut
IIRC	2021	Amélioration des conditions de travail et de la qualité des soins dans les maisons de retraite	Clariane (ex Korian) et EMEIS (ex Orpea) sont désormais sur la voie d'être des entreprises à mission. Nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger avec les sociétés	Pas d'activité via l'initiative
Access to Medecine	2019	Objectif: suivre les progrès des compagnies pharma en lien avec l'ODD 3 (Bonne Santé et Bien-être)		
Achmea/Access to Medecine	2020	Appel adressé aux principales compagnies Pharma pour communiquer sur les initiatives de lutte contre la pandémie, collaborer avec les gouvernements et sécuriser les employés et les fournisseurs	Suivi des publications et contribution via notre fonds santé	Pas de participation active en 2024
UNI Global/ACT	2021	Soutenir ACT - programme de l'OMS visant la diffusion équitable des vaccins contre la Covid19		
PRI Climate 100+	2019	Inciter les plus importants émetteurs des GES au niveau mondial à prendre des mesures concrètes afin de s'aligner avec les objectifs des Accords de Paris et en tant qu'investisseur, s'assurer que les sociétés investies dans les portefeuilles agissent en faveur de limitation des changements climatiques	Société suivie depuis 2022: Danone.Plusieurs avancées concrètes sont à noter, notamment l'utilisation d'emballages réutilisables ou recyclables, l'affectation de 15 % des investissements à la transition et des objectifs de réduction des émissions sur les chaînes de production laitières. Cependant, une plus grande transparence est attendue sur les filières lait et soja, notamment en ce qui concerne leur contribution aux émissions et sur la durabilité du soja utilisés sourcing durable du soja.	Participation à la phase 2 de Climate 100+suivi Danone Poursuite via d'échange avec des sociétés du SBF 120, participation au rapport annuel et échanges sur les bonnes pratiques et des experts du sujet
Club30% Diversité	2022	Au moins 30% de femmes au Comex des sociétés du SBF 120 en 2025 Améliorer la transparence des sociétés sur leurs pratiques de gouvernance liées à la diversité et leur plan d'action sur le sujet	Décliné en individuel avec Soitec. La société est en avance sur ses objectifs 2025 et s'est fixée de nouvelles cibles	Suivi sur 2025 - échanges se mettent en place
ItaSIF - Etat italien	2023	Co signature d'une lettre au conseil italien demandant au gouvernement italien des engagements fermes sur des sujets de transition climatique/enjeux sociaux ou de finance durable	Réunions avec sénateurs et députés, puis différents ministères (économie et finances, éducation, développement économique). Le dialogue est engagé	Report à 2025 sur la déclinaison individuelle avec une entreprise spécifique
PRI – SPRING	2023	Signature d'une déclaration commune autour de la volonté d'agir en tant qu'investisseur pour la biodiversité conformément aux buts et cibles de Kunming-Montréal	Etude des sociétés potentiellement adressables	
Engie - Via le Fir	2023	Davantage de transparence sur les cibles intermédiaires de réduction des émissions et sur les capex de maintenance	Objectif 2030 – 2045 ; Net Zero – deux nouvelles échéances ajoutées : 2035 et 2040	En cours

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Exemples d'initiatives collaboratives

La transition énergétique et environnementale est l'un des axes de la stratégie d'engagement de Groupama AM. En tant qu'actionnaire responsable et engagé, nous considérons l'assemblée générale annuelle comme un levier pour se faire entendre par la direction des sociétés.

Le conseil d'administration des entreprises est responsable de la bonne prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans la stratégie de l'entreprise. Nous encourageons la transparence, en demandant aux entreprises de rendre compte de leur stratégie en matière d'environnement, de leurs engagements assortis de cibles concrètes et de leurs plans d'investissements.

Groupe de place Finance durable de l'Italie (ItaSIF)- Etat italien

Participation à l'initiative lancée par le GT de place Finance durable de l'Italie (ItaSIF) d'action collaborative d'engagement auprès de l'Etat Italien sur la transition climatique mais aussi des sujets sociaux ou de finance durable. Les porteurs d'obligations du Trésor italiens se structurent autour de deux fonds de pension, qui pilotent l'initiative et font l'interface avec le gouvernement.

Motivations: changement de gouvernement en Italie et lien avec notre politique d'engagement

Actions: Dans le cadre de l'initiative d'engagement avec l'Etat italien, le Secrétariat du Forum pour la finance durable a contacté, à partir de février 2024, plus de 4 réunions avec des ministres, fonctionnaires parlementaires des différents partis politiques. Résultats:

- Intégration d'ItaSIF comme partie prenante dans la définition du plan d'action national pour l'économie sociale.
- Elaboration d'un protocole avec le ministère de l'Éducation visant à renforcer les sujets de la finance durable et des aspects sociaux en matière d'éducation.
- Précisions fournies par le ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique sur les objectifs du gouvernement en termes de prévention de la pollution et de la protection de la biodiversité.

Club 30% Diversité

Soitec, engagé dans le cadre d'une initiative collaborative, a progressé sur la féminisation des postes de senior management, du comex, La société marque une volonté toujours affichée de former et faire évoluer en interne les femmes via notamment la mise en place d'un réseau interne d'entraide.

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Zoom sur l'engagement d'acteurs majeurs du secteur pétrolier

En 2024, Groupama AM a soutenu plusieurs engagements collaboratifs envers des acteurs majeurs du secteur pétrolier. Cette démarche reflète notre stratégie climat et s'aligne sur nos votes en assemblée générale, qui visent les entreprises du secteur dont les stratégies climatiques sont incompatibles avec les Accords de Paris.

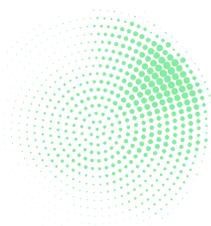
Notamment, en avril 2024, Groupama AM a engagé collaborativement **les sociétés Shell, BP et ENI** compte-tenu de leur stratégie d'expansion sur les énergies fossiles au détriment des énergies renouvelables et de leur recul sur leurs engagements climatiques.

A titre d'exemple, notre engagement collaboratif auprès de Shell en 2024 a été motivé par la révision à la baisse de ses objectifs climatiques. En effet, Shell a significativement réduit ses ambitions :

- L'objectif de réduction de l'intensité carbone des produits énergétiques vendus d'ici 2030 est passé de 20 % à 15-20 %.
- L'objectif de réduction des émissions de 45 % d'ici 2035 a été abandonné.

Parallèlement, Shell annonce une réduction de 40 % des émissions de son scope 3 liées aux ventes de produits pétroliers d'ici 2030. Cependant, selon l'organisation Follow This, cette diminution résulte principalement de décisions stratégiques antérieures, telles que la cession de 8 raffineries sur 40 (dont 6 déjà vendues en 2023) et un changement de méthodologie excluant les ventes issues du trading.

En cohérence avec sa politique de vote et pour renforcer son engagement, Groupama AM a de plus **voté contre la réélection du président du conseil d'administration de Shell** lors de l'Assemblée Générale 2024.



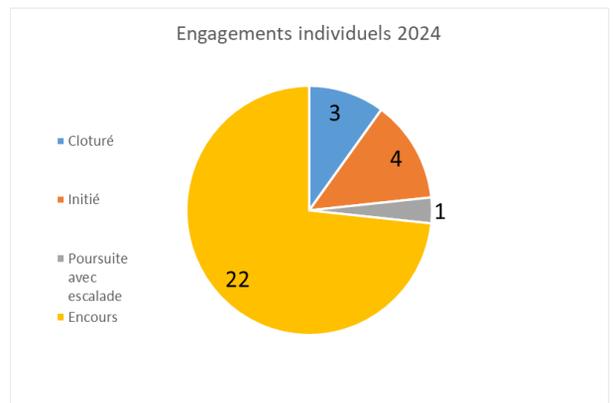
REVUE DE L'ENGAGEMENT

Des engagements individuels ciblés et qualitatifs

Convaincus que certaines entreprises présentent un potentiel important d'amélioration de leurs pratiques ESG, nous privilégions un engagement ciblé. Groupama AM a ainsi décidé d'engager un nombre restreint d'entreprises afin de garantir un accompagnement qualitatif et des résultats tangibles. Notre politique d'engagement sert de cadre à la sélection de nos engagements. Pour Groupama AM, l'engagement est essentiel afin d'accompagner les entreprises dans leur transition.

UN ENGAGEMENT INTERNATIONAL ET FRANCAIS

En 2024, Groupama AM a échangé avec une grande partie des sociétés faisant l'objet d'un engagement individuel. Ces rencontres sont des moments d'échanges privilégiés avec les entreprises. Cela permet de faire le point sur les progrès réalisés, l'atteinte des objectifs fixés par l'engagement, mais aussi de partager les difficultés des entreprises comme les bonnes pratiques constatées par Groupama AM chez d'autres entreprises.



Engagement actionnarial Individuel suivi avec les entreprises ciblées

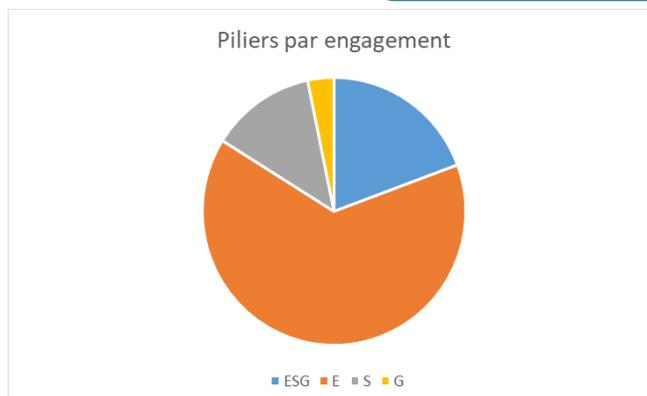
14 réunions avec 11 entreprises

- Transparence sur les indicateurs ESG
- Plans de transition
- Gouvernance
- Diversité

Echanges en amont des assemblées générales

3 rencontres avec 3 entreprises sur les
thèmes:

- Rémunération
- Plan de succession



REVUE DE L'ENGAGEMENT

Des engagements ciblés et qualitatifs : exemples

SMID: Reply, Sixt, Fortnox

Thème: Transparence sur la durabilité de l'entreprise via la publication des indicateurs ESG et l'engagement sur des cibles d'amélioration.

Début de l'engagement: 2021

Le contexte autour de l'engagement des 3 sociétés :

Les entreprises Sixt, Reply et Fortnox ont été engagées, Groupama AM évaluant leur transparence ESG insuffisante. L'objectif de l'engagement est d'inciter les 3 entreprises à divulguer des indicateurs ESG clés et de s'améliorer sur certaines cibles. Les thématiques ESG plus spécifiquement ciblées sont la stratégie environnementale, la gouvernance et la gestion du capital humain.

L'engagement auprès de ces différentes valeurs se caractérise au travers des actions suivantes :

- Courrier d'invitation au dialogue
- Rendez-vous annuel a minima lors d'une conférence téléphonique
- Votes aux Assemblées Générales annuelles
- Procédure d'escalade et désinvestissement partiel

Le bilan de l'engagement après 3 ans :

Concernant Sixt et Reply, depuis la fin de l'année 2021, les mesures prises pour améliorer le niveau et la qualité de la divulgation extra-financière **se sont améliorées, mais peuvent encore progresser afin de répondre aux attentes de Groupama AM en termes d'exigence et de transparence**. Quant à Fortnox, une **procédure d'escalade** a été débutée en 2023, et communiquée à l'entreprise, face au **manque de transparence et de divulgation d'indicateurs ESG**.

Sur le thème de la **gestion du capital humain** ont notamment été **relevées l'absence d'indicateurs clés** :

- Formation des employés ; accidentologie et rétention des employés pour Sixt
- Formation et satisfaction des employés pour Reply.
- Absence de nouveaux indicateurs depuis le début de procédure d'escalade, comme l'accidentologie ou l'absentéisme, chez Fortnox.

Sur le thème de la **stratégie environnementale** sont constatés **des progrès certains** :

- sur le recyclage du matériel informatique à grande échelle pour Reply,
- sur la volonté d'électrification de la flotte européenne chez Sixt et l'utilisation d'électricité renouvelable ;
- sur la publication des émissions du scope 3 chez Fortnox ou l'utilisation d'électricité provenant de sources renouvelables.

Cependant, ces progrès restent limités par **un manque de progrès sur l'ambition climatique** des trois entreprises engagées. Groupama AM relève notamment que les cibles et trajectoires évoquées de décarbonation ne sont pas certifiées par un tiers. Les émissions de CO2, quand elles sont publiées peuvent varier fortement d'une année à l'autre et ne semblent pas suivre une trajectoire linéaire

- en hausse chez Reply de +59% depuis 2021 (+18% depuis 2022),
- non divulguées chez Sixt, et
- en hausse importante chez Fortnox (+127% depuis 2021), lié partiellement à un changement de méthodologie.

Groupama AM attendra la divulgation des rapports extra-financiers de 2025 avant de clôturer ses actions d'engagement avec Sixt, Reply et Fortnox, afin de pouvoir partager ses conclusions avec les sociétés.

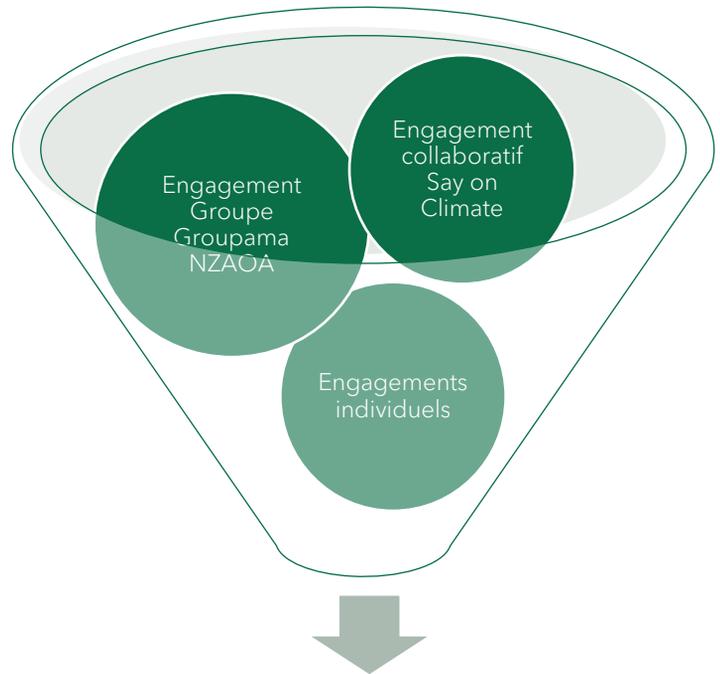
Dans le cadre de son engagement, Groupama AM a marqué son opposition à **certaines résolutions aux AG** des 3 entreprises, notamment en l'absence de critères ESG ou en raison du manque de transparence des politiques. **Nous avons fait part de ces votes aux entreprises.**

REVUE DE L'ENGAGEMENT

La Net Zero Asset Owner Alliance, plusieurs méthodes d'engagement

Groupama AM est délégataire de la politique de vote et d'engagement actionnarial du groupe Groupama, qui est signataire de la NZAOA depuis 2022. Groupama AM a ainsi renforcé son engagement vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs en structurant un plan d'action détaillé déployé à partir du printemps 2023 :

- Identification des émetteurs parmi les plus carbo intensifs des portefeuilles ;
- Pour chacun de ces émetteurs, une revue des types d'engagement possibles (collaboratif, individuel) a été menée et un objectif d'engagement a été défini, comme demander à l'entreprise de soumettre au vote des actionnaires une stratégie climat ambitieuse à travers un « Say on Climate ».
- La stratégie présentée devra être conforme à la politique de vote de Groupama AM avec des objectifs quantitatifs de réduction des émissions CO2 (scopes 1 et 2 a minima) compatibles avec l'Accord de Paris ou un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 accompagnés d'objectifs intermédiaires (court terme, moyen terme, long terme).
- En 2024, un engagement a été initié à EDP sur leur stratégie climatique.



Une liste d'entreprise engagées avec une adéquation objectif/enjeux optimisée grâce aux différents modes d'action utilisés

- Des rencontres ont eu lieu en 2024 avec certains émetteurs visés, comme Arcelor Mittal, Endesa, Iberdrola ou Air Liquide. Certains présentent des signaux positifs avec des engagements sur leurs émissions de GES de scope 3 comme Endesa ou Air Liquide. C'est aussi le cas d'Iberdrola, qui a répondu aux questions sur sa prise en compte des risques et enjeux climatiques. Les avancées varient en fonction des rencontres avec Arcelor Mittal, qui ne présente pas de changements visibles, et dont la publication du dernier rapport climatique remonte à plusieurs années.

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Suivi des engagements individuels 1/3

Les échanges des analystes avec les dirigeants des sociétés sont enregistrés au fur et à mesure dans un outil propriétaire « *AvisRecherche* » et partagés avec l'ensemble des gestions.

Par ailleurs, la progression et les résultats du dialogue actionnarial sont tracés à travers un outil de suivi dédié : nombre de rencontres, lettres envoyées, recommandations des analystes, progrès constatés ainsi que les différentes étapes du dialogue, y sont consignés.

Société	Démarrage des échanges	Objectif	Résultats	Statut	Pays
Fortnox	2021	Mesure: définition et publication d'indicateurs ESG	Absence de résultats tangibles sur 2024, poursuite sur 2025	Processus d'escalade (désinvestissement partiel et information de la société) en 2023, suivi en 2024	Suède
		Mesure: définition et publication des indicateurs ESG (Green IT)			
Sixt	2021	Améliorer la prise en compte des enjeux ESG dans la stratégie post crise sanitaire de l'entreprise avec plus de transparence	+ Electrification pas à pas de la flotte en Europe en fonction de la demande client - Communication lacunaire sur la stratégie climatique de la société, promesse faite en 2023 de faire certifier la trajectoire par SBTI non tenue, aucune publication des émissions globales	Poursuite sur 2025	Allemagne
		Mesure: publication des indicateurs et introduction de critères ESG dans la rémunération des dirigeants			
Reply SpA	2021	Transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain.	+ Engagement sur neutralité carbone scope 1&2 d'ici 2025 via électricité renouvelable - Plan d'action manquant de précision, appel à des crédits carbone pour compenser les émissions du scope 3 d'ici à 2030, absence de critères RSE dans rémunération du CEO sur 2024	Poursuite sur 2025	Italie
		Mesure via la publication des indicateurs ESG (Green IT)			

Source Groupama AM – outil de suivi interne

Suivi des engagements individuels 2/3

Société	Démarrage des échanges	Objectif	Résultats	Statut	Pays
Ionis	2021	Accompagner la société pour accroître sa transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain Mesure: publication de davantage d'indicateurs ESG sur la stratégie environnementale et la politique de rémunération	Rapport de durabilité ESG 2024 encourageant pour les Etats Unis	Clôture	États-Unis
Teleperformance	2022	Pilier Gouvernance: mise en place d'un plan de succession du PDG, assortie de la séparation des pouvoirs et d'un ratio d'équité plus élargi Mesure: évaluation lors des prochaines modifications Pilier social: amélioration de la transparence sur les conditions de travail et le droit syndical Mesure: publication d'indicateurs pertinents	Plan de succession changé en 2024 et séparation des rôles de CEO et Pdt du CA prévue en 2026 anticipée à aout 2024 Relations avec les syndicats restent difficiles dans certains pays, ratio d'équité publié mais toujours non représentatif	Poursuite sur 2025	France
Meta	2023	Renforcer la conformité à la réglementations européennes RGPD Mesure: Examen par un tiers indépendant du dispositif de mise en conformité au règlement RGPD Européen d'ici à juin 2024 avec remise d'un rapport de conformité public	Démarrage des échanges, dialogue engagé	Clôture	États-Unis
RWE	Renouvellement en 2022	Diminuer son exposition au charbon thermique d'ici à 2030 en cohérence avec les seuils de notre politique Energies fossiles Part charbon + mesure des investissements permettant d'augmenter la capacité de production dans les énergies renouvelables	Sortie graduelle d'ici à 2030 du charbon, avec seuils intermédiaires en 2024 et 2027. Reconversion des sites étudiée en détail Engagements tenus, augmentation de la capacité& investissements nets : + 30 GW de 2024 à 2030, soit 5 GW/an, le double du plan annoncé fin 2021), et 55 Mrds€, net, vs20 Mrds € net entre 2021 et 2023).	Poursuite sur 2025	Allemagne

Source Groupama AM - outil de suivi interne

REVUE DE L'ENGAGEMENT

Suivi des engagements individuels 3/3

Société	Démarra ge des échanges	Objectif	Résultats	Statut	Pays
Enel	2023	Demande de mise en place d'une stratégie climat ambitieuse et conforme à la politique de vote de Groupama AM, soumise au vote des actionnaires (« Say on Climate »)	Poursuite du dialogue sur 2024 Le principe du Say on Climate n'est pas encore accepté par certains (Enel, Air Liquide). Les entreprises manquent encore parfois de transparence sur les allocations de leur capex/objectifs par catégorie d'énergie renouvelable. Le contexte volatil des prix de l'électricité peut en effet jouer sur le planning de lancement de certains projets. L'incertitude sur le marché américain des énergies renouvelables est également un facteur de risques, Toutefois, à ce jour, aucun acteur engagé n'a renoncé à ses cibles.	Poursuite sur 2025, élargissement à d'autres entreprises	Italie
ArcelorMittal					Luxembourg
Air Liquide					France
Holcim					Suisse
Endesa					Espagne
Iberdrola					Espagne
SSE					Royaume-Uni
Vattenfall					Suède
EDF					France
EDP					2024

Source Groupama AM - outil de suivi interne

3

Exercice de nos droits de vote en accord avec nos valeurs

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

LES FONDAMENTAUX DE NOTRE POLITIQUE

L'Assemblée Générale (AG) représente un moment clé où les entreprises peuvent échanger avec leurs actionnaires et leur rendre des comptes. Cet exercice repose sur une exigence de **transparence** essentielle.

Elle constitue également le principal levier pour les investisseurs souhaitant exprimer leur soutien ou leur désaccord vis-à-vis des décisions prises par les dirigeants. Le vote des actionnaires en AG s'inscrit pleinement dans le processus de gestion et représente un pilier central de la stratégie d'Investissement Responsable de Groupama AM, notamment en matière de dialogue et d'engagement sur les enjeux de gouvernance.

Groupama AM revoit sa politique de vote chaque année afin de s'adapter aux évolutions réglementaires, aux codes de gouvernance, aux bonnes pratiques du marché ainsi qu'aux recommandations issues de ses analyses internes. Cette politique peut ainsi être ajustée en fonction des spécificités propres à chaque entreprise.



Groupama AM considère que la qualité de la gouvernance est un indicateur avancé des risques : les entreprises ayant une gouvernance défaillante s'exposent davantage aux risques de durabilité ayant des impacts opérationnels, financiers et réputationnels. **La survenance de ces risques peut ainsi affecter significativement la performance des actifs de l'entreprise.**

La politique de vote de Groupama AM constitue donc un levier supplémentaire pour aligner ses principes avec ses engagements, en exerçant pleinement son droit de vote.

Les votes d'opposition traduisent ainsi un désaccord avec certaines pratiques observées, en cohérence avec les thématiques d'engagement. Par exemple, un désaccord sur un enjeu spécifique peut conduire à s'opposer au renouvellement de l'administrateur présidant le comité concerné. Afin d'assurer une meilleure clarté de ses positions, Groupama AM a choisi de ne pas recourir à l'abstention.

La politique de vote est publique et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.groupama-am.com/publication/public/politique-de-vote-2025.pdf>

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

LES EVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DE VOTE AU SERVICE DE L'ENGAGEMENT

La politique de vote permet d'accompagner les objectifs de durabilité, via l'examen des pratiques des entreprises. Ceci permet de faire le lien avec les engagements comme le Club Diversité 30% ou les principes des PRI.

La politique de vote actualisée en 2024 a pris en compte les tendances qui ont été au cœur de la saison des votes 2023 ou qui émergent pour la saison 2024 et notamment les plans de transition des entreprises. Les rapports des parties prenantes (AMF, HCGE, IFA...) sont aussi pris en compte.

- **Administrateurs:**
 - Passage de 3% à 5% de la part des droits de vote à détenir pour ne plus être considéré comme indépendant.
- **Plan de transition des entreprises:**
 - Un objectif de neutralité carbone à 2050 passe par un plan de transition visant à réduire les émissions de CO² sur les scopes 1/2/3 accompagné d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions à court, moyen et long terme.
 - L'utilisation de la liquidité pour les rachats d'action ne doit pas se faire au détriment des investissements nécessaires à la mise en œuvre des plans de transition des entreprises.
 - La mise en œuvre du plan de transition est un élément de la rémunération long terme des dirigeants.
- **Périmètre d'application de la politique de vote:**
 - Voter sur les fonds art 8 SMID avec le même degré d'exigence que sur les fonds labellisés ISR: vote sur toutes les positions.
- **Politique de vote sur les valeurs hors Europe :**
 - Application au Canada & Japon en vote « automatique » de la politique de vote d'ISS ISR (comme aux Etats-Unis depuis 2023).

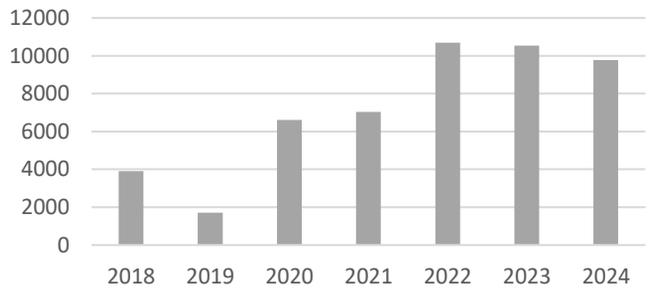
* Politique de vote ISR d'ISS, la plus proche de principes de vote de Groupama AM

UN EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

PERIMETRE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE VOTE



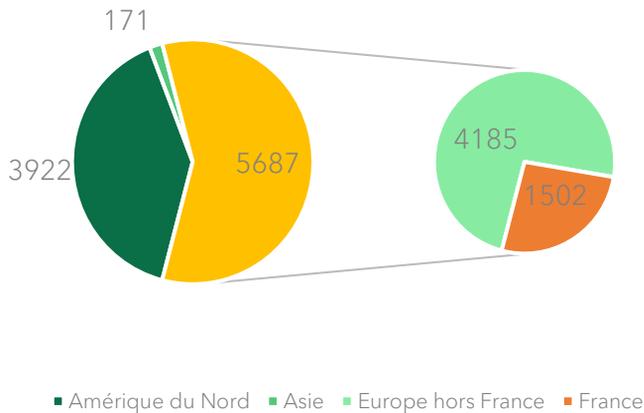
Résolutions votées



Groupama AM exerce actuellement les droits de vote pour les positions en actions cotées des OPC/Mandats :

- Votes exercés, **selon la politique de vote interne**, pour les pays européens « développés » au sens de MSCI (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Suède), soit 17 pays.
- Votes automatiques, **selon la politique de vote ISS-ISR** pour les Etats Unis, le Canada et le Japon.

AG 2024 - Zones géographiques



Groupama AM définit son périmètre de vote à ses principales positions : montant global de détention par émetteurs **supérieur à 2 millions d'euros**, à l'exception des émetteurs investis dans les **fonds labellisés ISR, ou Article 8 et 9 SFDR (fonds de petites et moyennes capitalisations)**, pour qui un vote sera exercé, quel que soit le montant global détenu.

En 2024, **Groupama AM a réellement exercé ses droits de vote sur 99% des actions dont le périmètre est défini par la politique de vote.**

Source Groupama AM - outil de suivi interne

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

TRADUCTION DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE 2023 DANS LES VOTES

Sujet	Résultat
<p>Nomination des administrateurs Objectif d'avoir 30 % de femmes au conseil d'administration (sauf pour les pays imposant une part plus élevée)</p> <p>Limiter la part des administrateurs de plus de 70 ans à 1/3 du conseil d'administration</p> <p>Limiter à un seul mandat la possibilité pour un ancien DG de devenir président du conseil d'administration.</p>	<p>Opposition à 862 nominations d'administrateurs</p> <p>Opposition à 12 nominations d'administrateurs</p> <p>Opposition à 10 nominations</p>
<p>Rémunération des dirigeants : Avoir au moins un critère climatique ou environnemental pour toutes les entreprises de grande capitalisation dans les critères de performance</p>	<p>Opposition à 88 résolutions liées aux rémunérations</p>
<p>Conseil d'administration :</p> <p>Voter contre le renouvellement du président du conseil pour les grandes capitalisations en cas d'absence de stratégie RSE intégrant des objectifs climat ou en cas d'absence de comité RSE</p>	<p>Opposition à 7 nominations</p>
<p>Politique de vote sur les valeurs américaines</p>	<p>À la suite du passage sur la politique de vote ISR de ISS en 2022, renforcement du taux de vote d'opposition, qui est passé de 8% en 2022 à 37% en 2024, dépassant ainsi la moyenne globale de vote d'opposition qui est passée entre 2022 et 2024 de 14 à 26%</p>
<p>Transparence</p>	<p>Publication du détail des votes sur le site internet</p>

Source Groupama AM - outil de suivi interne

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

TRADUCTION DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE 2024 DANS LES VOTES

Sujet	Résultat
Rémunération des dirigeants : Avoir au moins un critère climatique ou environnemental pour toutes les entreprises de grande capitalisation dans les critères de performance	Opposition à 88 résolutions liées aux rémunérations
Conseil d'administration : Voter contre le renouvellement du président du conseil pour les grandes capitalisations en cas d'absence de stratégie RSE intégrant des objectifs climat ou en cas d'absence de comité RSE	Opposition à 7 réélections de président du CA, notamment : <ul style="list-style-type: none">• BP PLC : compte tenu du manque d'alignement de BP à SBTi et de l'abandon de leurs cibles climatiques en janvier 2025• Shell PLC : en support de nos actions d'engagement.

Source Groupama AM - outil de suivi interne

BP

Le 26 février 2025, BP a annoncé une **stratégie de réinitialisation** dans laquelle le groupe **abandonne ses objectifs climatiques** en augmentant de 10 Mds\$ annuels ses investissements en énergies fossiles tout en réduisant ses investissements dans la transition énergétique entre 1,5 à 2 Mds\$/ans au lieu des 5 Mds prévus auparavant. Les énergies renouvelables ne représenteront désormais plus que 5 % des investissements annuels, contre 20 % dans le plan adopté en 2020. Cela intervient après une première **renonciation** en 2023 à certains engagements pris: passage de 40% à 25% des objectifs de réduction carbone à l'horizon 2030, par rapport à 2019. Au vu de ces retours en arrière, **Groupama AM a voté contre la réélection du président du conseil d'administration et a soutenu un engagement collaboratif avec la société.**

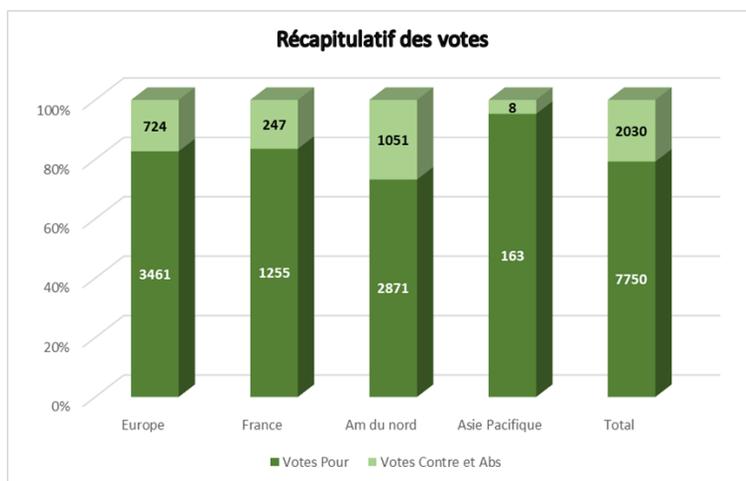
EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

BILAN 2024 DES VOTES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LES VOTES D'OPPOSITION

Nature de la résolution	Total résolutions approuvées	Total résolutions rejetées/autres	% de votes négatifs
Actionnariat salarié	85	3	3%
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	621	230	27%
Formalités et autres motifs	1 818	185	9%
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	3 976	1 156	23%
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	937	296	24%
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	313	160	34%
Total	7 750	2 030	21%

Les oppositions restent équilibrées entre les différents sujets: dispositif anti-OPA, sujets de rémunération ou nominations aux conseils de surveillance.



Des écarts en fonction des zones géographiques reflètent les différences de thématiques d'agenda des assemblées générales: les Say on climate portés par le management restent une spécificité européenne. La fréquence et le contenu des résolutions relatives aux rémunérations varie entre les États-Unis et l'Europe, mais également entre les états européens. Nous notons cette année que certaines résolutions externes d'actionnaires aux Etats-Unis ont parfois demandé de revenir sur des pratiques ESG (cibles climatiques ou de diversité).

Source Groupama AM - outil de suivi interne

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

SAY ON CLIMATE: PAS DE GENERALISATION ET UNE PRATIQUE EUROPÉENNE INEGALE

Depuis le premier Say on Climate d'Aena en 2020, cette pratique demeure marginale et les résolutions adoptées restent très disparates.

Les résolutions proposées par la direction des entreprises restent une spécificité européenne, concentrée principalement au Royaume-Uni et en France.

Plusieurs formes de vote existent :

- Un vote sur le principe même de soumettre régulièrement en AG la stratégie climat de l'entreprise ;
- Un vote portant sur la stratégie climat elle-même, à une fréquence définie, par exemple tous les trois ans ;
- Un vote annuel sur le rapport de mise en œuvre de la stratégie, incluant les ajustements éventuels (cibles, objectifs, délais). Ces résolutions suscitent toujours des débats parlementaires ou juridiques, afin de déterminer si elles doivent être consultatives ou contraignantes, et si leur adoption relève de la compétence du conseil d'administration ou de l'assemblée générale. Lors de nos dialogues avec les entreprises n'ayant pas encore fait voter de telles résolutions, les sociétés nous remontent que parmi leurs actionnaires, la pratique ne fait pas encore l'unanimité.

QUELLES TENDANCES SONT OBSERVÉES ?

- Résolutions « Say on climate » portées par le management: leur nombre reste limité cette année

15 résolutions climatiques votées par Gr AM sur 2024, un soutien à 40% d'entre elles

- En faveur de EDP, SSE, National Grid, Neoen, GEA, Holcim et TotalEnergies
- En opposition à Shell, Repsol, Aviva, Amundi, Unilever, Aena et Canadian Pacific Kansas Railways
- Un soutien relativement fort des actionnaires: seules 4 résolutions ont eu un taux de soutien <90%:
- Repsol, TotalEnergies, Shell et Canadian Pacific Kansas Railways.
- Les votes sur les rapports extra-financiers se mettent en place en Suisse et en Espagne.

POINTS ANALYSÉS LORS DU VOTE

Groupama AM examine notamment les objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long terme, les moyens utilisés (compensation ou réduction), le périmètre des engagements pris, les certifications externes engageantes (SBTI), les plans d'investissement mis en face. Une décision collégiale est alors prise entre la Gestion, la Recherche et l'équipe ESG.

EXERCICE DE NOS DROITS DE VOTE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS

FOCUS SUR LES SAY ON CLIMATE: NOS VOTES

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pays	Valeur	Vote Groupama AM	AG - Résultat % Approbation	Type de say on climate (Reporting ou Validation de la stratégie climat)
France	AMUNDI SA	Contre	97%	Reporting
France	TOTALENERGIES SE	Pour	80%	Stratégie
Canada	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	Contre	89%	Reporting
Etats-Unis	CHUBB LTD	Pour	99%	Reporting
Portugal	EDP SA	Pour	N/A	Reporting
Germany	GEA GROUP AG	Pour	98%	Stratégie
Royaume-Uni	NATIONAL GRID PLC	Pour	99%	Stratégie
Royaume-Uni	SHELL PLC	Contre	78%	Stratégie
Royaume-Uni	SSE PLC	Pour	98%	Stratégie
Royaume-Uni	UNILEVER PLC	Contre	98%	Stratégie
Royaume-Uni	AVIVA PLC	Contre	98%	Reporting
Suisse	HOLCIM LTD	Pour	95%	Stratégie
Espagne	REPSOL SA	Contre	70%	Stratégie

RÉSOLUTIONS EXTERNES DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Pays	Valeur	Vote Groupama AM	AG - Résultat % Approbation	Sujet principal
Etats-Unis	AMAZON.COM INC	Pour	15%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	CENTENE CORP	Pour	36%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	CONSTELLATION BRANDS INC-A	Pour	27%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	DARDEN RESTAURANTS INC	Pour	21%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	GOLDMAN SACHS GROUP INC	Pour	29%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	INTL BUSINESS MACHINES CORP	Pour	31%	Emissions de gaz à effet de serre
Etats-Unis	MORGAN STANLEY	Pour	23%	Transparence sur le financement des énergies fossiles
Etats-Unis	RTX CORP	Pour	26%	Emissions de gaz à effet de serre
Finlande	NORDEA BANK ABP	Contre	4%	Restriction sur le financement des énergies fossiles
Japon	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	Pour	24%	Rapport sur le changement climatique
Japon	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	Pour	18%	Rapport sur le changement climatique
Norvège	EQUINOR ASA	Contre	7%	Restriction sur le financement des énergies fossiles
Royaume-Uni	SHELL PLC	Pour	19%	Emissions de gaz à effet de serre
Suède	SKANDINAVISKA ENSKILDA BAN-A	Contre	NA	Restriction sur le financement des énergies fossiles

Source Groupama AM - outil de suivi interne

4

CONCLUSION : CONSTATS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

CONCLUSION : CONSTATS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Nous notons l'apparition de **résolutions anti ESG** aux Etats-Unis avec des larges caps interpellées sur des thèmes communs soit 35 résolutions sur notre périmètre de vote:

- suppression des critères environnementaux des rémunérations des dirigeants ;
- demande de rapport visant à évaluer le coût financier ou les risques liés aux politiques de réduction des émissions de GES ;
- demande de rapport sur les risques des politiques de diversité, d'égalité ou d'inclusion mises en place ;

Avec un faible taux de soutien (<2% en moyenne) constaté en 2024.

Cette tendance aura été un prélude à l'abandon des politiques de diversité et d'inclusion par certaines entreprises américaines ou leur sortie de certaines initiatives climatiques (Climate 100+, NZBA ou NZAA), à la suite des élections.

La traduction dans les actes de ces intentions fera l'objet d'une attention particulière de notre part.

Droits de vote multiples - le principe « une action/un vote » s'éloigne en Europe comme en France :

- Italie: introduction de droit de vote supplémentaire en lien avec la durée de détention avec un multiple élevé ;
- Loi attractivité France : Introduction d'actions à droits de vote multiples pour faciliter les introductions en bourse ;
- Directive européenne Listing Act transposée dans les réglementations locales facilitant également ce dispositif.

Groupama AM marque sa préférence de principe en faveur d'une structure de capital composée d'une seule catégorie d'actions, et au respect du **principe « une action - une voix »**. Il est souhaitable que la société justifie de ce choix. Groupama AM recommande la mise en place d'un multiple maximal de 5 droits de vote par action, d'une clause de fin (dite « sunset clause ») d'une durée maximum de 5 ans, ainsi qu'une clause statutaire neutralisant les droits de vote multiple en cas de résolutions sur des dispositifs anti-OPA. Les résolutions ne respectant pas ces recommandations pourront faire l'objet d'un vote contre.

CONFLITS D'INTERÊT

La politique de vote fait partie du dispositif de prévention des conflits d'intérêt¹ de Groupama AM, avec notamment un rapport sur l'exercice des droits de vote présenté en conseil d'administration.

Le devoir d'information et de transparence vis-à-vis des clients constitue un socle de prévention des conflits d'intérêts.

- Les principes et critères de la politique de vote de Groupama AM sont publics et publiés sur le site internet, à disposition des clients.
- La politique de vote est validée par les instances dirigeantes chaque année.

L'égalité de traitement des clients et des sociétés dont Groupama AM est actionnaire

- La politique de vote ne s'applique qu'à la gestion collective et aux clients sous mandats qui nous délèguent les droits de vote (notamment le Groupe Groupama).
- Groupama AM appliquera la politique de vote indifféremment d'un lien d'affaires, de capital ou de relations qui pourrait exister entre la société et les sociétés du Groupe Groupama.
- Groupama AM ne fait pas de prêts d'action sur son périmètre de vote.
- En cas de conflit d'intérêts entre Groupama AM ou un membre de l'équipe en charge de l'exercice des droits de vote et un de ses clients, le RCCI en concertation avec les autres parties prenantes (gestion et recherche) décidera de l'attitude à adopter. Il n'y a pas eu de situation de conflit d'intérêt ayant nécessité de déclencher le dispositif mentionné en 2024.

Actions de groupe

Groupama AM peut également se joindre à des actions de groupe ou « class actions » auprès d'autres investisseurs dans l'intérêt de ses porteurs afin de poursuivre une entreprise.

Les class actions engagées sont en cours de suivi par la direction Juridique et Réglementaire et ne sont donc pas détaillées à ce stade de la procédure.

¹ - Les politiques de prévention des conflits d'intérêt et de vote sont consultables sur le site internet: <https://www.groupama-am.com/fr/un-metier-une-raison-detre/nos-engagements-reglementaires/>



Date de publication : avril 2025

Avertissement

« Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses succursales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie est interdite. Groupama Asset Management ne sera responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite.

Edité par Groupama Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-02 - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com »

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com

Siège social :
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.:
01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910
euros
389 522 152 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 - APE 6630Z

www.groupama-am.com

